

VILLE D'AULNOYE-AYMERIES
Direction des Services Techniques

DECISION N°1 - 2026

Objet : Demande de subvention au titre de DPV 2026 pour le projet de Réhabilitation énergétique de l'école maternelle Eugénie Cotton phase 2

Le Maire d'Aulnoye Aymeries,

En vertu de la délégation de missions qui a été conférée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2026 (conformément à l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Considérant la demande de subvention au titre de la DPV 2026,

Vu le projet de Réhabilitation énergétique de l'école maternelle Eugénie Cotton phase 2

DECIDE

De solliciter une subvention au titre de la DPV 2026 d'un montant de 440 000€ soit un taux de 78.46% dans le cadre du projet de Réhabilitation énergétique de l'école maternelle Eugénie Cotton phase 2

Fait à Aulnoye Aymeries,

Bernard BAUDOUX
Maire d'Aulnoye-Aymeries

